



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 3 du 23-09-2025

**Présidence :** Sophie CHARRUET

**Assiste à la séance :** Laurent ABRACHY (CTD DAP)

**Présents :** Sylvain AUZET, Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, James SANTANA, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT

**Excusé :**

**Absents non excusés :**

### MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 17h00

### Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 2 du 16/09/2025.



# PÔLE TECHNIQUE

## COURRIERS

- Courriel du 16/09/2025 de l'Académie Sp Alpes : Annulation engagement équipe U13 2. Lu et noté, nécessaire fait.
- Courriel du 16/9/2025 de l'EP MANOSQUE : Horaire rencontres U13 et U18. Lu et noté.
- Courriel du 17/09/2025 de l'AS SAINT ANDRE CASTELLANE : Concernant la modification de poule U13. Lu et noté
- Courriel du 18/09/2025 de l'AS SAINT ANDRE CASTELLANE : Demande report rencontre U13 Départemental poule D du 20/09/2025. Lu et noté, réponse faite et nécessaire sera fait.
- Courriel du 18/09/2025 de l'US AIGLUN : Désengagement équipe U10/U11. Lu et noté.
- Courriel du 18/09/2025 de SCR RIEZ : Engagement équipe U6/U7, U8/U9 et U10/U11. Lu et noté, nécessaire fait.
- Courriel du 19/09/2025 de l'AS SAINT ANDRE CASTELLANE : Demande report rencontre U13 du 20/09/2025 contre CA DIGNE 04 F 2. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 19/09/2025 de CA DIGNE 04 F : Demande report rencontre U13 du 20/09/2025 contre AS SAINT ANDRE CASTELLANE. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 19/09/2025 de GAP Foot 05 : Présence d'une seule équipe U10/U11 au plateau de SISTERON le 20/09/2025. Lu et noté.
- Courriel du 19/09/2025 de l'AS VALENTOLE GREOUX : Présence d'une seule équipe U10/U11 au plateau de SAINTE TULLE le 20/09/2025. Lu et noté.
- Courriel du 19/09/2025 de l'EP MANOSQUE : Demande report et inversion rencontre U13 contre l'Académie Sp Alpes du 20/09/2025. Lu et noté, accord commission
- Courriel du 22/09/2025 de l'Académie Sp Alpes : Demande report et inversion rencontre U13 contre l'EP MANOSQUE du 20/09/2025. Lu et noté, accord commission
- Courriel du 22/09/2025 de l'Académie Sp Alpes : Demande modification lieu de la rencontre U13 du 11/10/2025 contre LARAGNE Sp 1. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 22/09/2025 de LARAGNE Sp : Accord pour recevoir la rencontre U13 du 11/10/2025 contre Académie Sp Alpes 1. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 20/09/2025 de l'AS VALENTOLE GREOUX : Absence rentrée du Foot U9 du 20/09/2025. Lu et noté.
- Courriel du 19/09/2025 de SAINT CREPIN EYGLIERS S : Problème de remonté de licence concernant l'entente avec L'ARGENTIERE Sp en U13. Lu et noté, transmis au service informatique de la Ligue.
- Courriel du 22/09/2025 de l'AF CHAMSAUR VALGAU : Problème de transmission de feuille de match U13. Lu et noté, transmis au service informatique de la Ligue.
- Courriel du 22/09/2025 de l'AS VALENTOLE GREOUX : Indisponibilité du terrain de VALENTOLE concernant le foot éducatif. Lu et noté.

## RETOUR CSR

- RAS



# PÔLE TECHNIQUE

## SUIVI DES COMPETITIONS

### CRITERIUM U13

**RAPPEL :** En cas de forfait d'une équipe 2 ou plus les équipes 3 ou plus seront déclarés forfait (exemple : club A 2 forfaits, les équipes 3 et 4 seront également forfait)

### Accession (Brassage)

- Journée 1 du 20/09/2025
- Poule A
  - Match n° 54716596, Académie Sp Alpes 1 – EP MANOSQUE 1 : **Rencontre inversée et reprogrammée le 24/09/2025 à 15h00, accord des 2 clubs**
  - Match n° 54716594, CA DIGNE 04 F1 – LARAGNE sp 1 : **Reprogrammé le 15/11/2025 à 14h00.**
- Journée 2 du 27/09/2025
- Poule A
  - Match n° 54716598, EP MANOSQUE 1 – GAP Foot 05 1 : **La rencontre se jouera à 12h00, accord des 2 clubs**
- Journée 3 du 11/10/2025
- Poule A
  - Match n° 54716604, Académie Sp Alpes 1 – LARAGNE Sp 1 : **La rencontre se jouera à 16h30 sur le terrain de LARAGNE, accord des 2 clubs**

### Départemental (Brassage)

- Journée 1 du 20/09/2025
- Poule A
  - Match n° 54717618, FC SISTERON 2 - Entente ASCES 1 : **La commission demande au club de FC SISTERON de se servir de la FMI pour les rencontres U13.**
  - Match n° 54716617, AF CHAMPSAUR VALGAU 1 – LARAGNE sp 2 : **Reprogrammé le 15/10/2025 à 14h00**
- Poule D
  - Match n° 54798179, CA DIGNE 04 F 2 – AS SAINT ANDRE CASTELLANE 1 : **Reportée au 01/10/2025 à 15h00, accord des 2 clubs**
- Journée 2 du 27/09/2025
- Poule A
  - Match n° 54717621, ASF TALLARD 1 – GAP foot 05 3 : **Rencontre inversée, accord des 2 clubs**
- Poule C
  - Match n° 54717713, ASF TALLARD 2 – FC BARCELONNETTE 1 : **Rencontre inversée, accord des 2 club**
- Journée 7 du 13/12/2025
- Poule A
  - Match n° 54717733, FC BARCELONNETTE 1 – US MOYENNE DURANCE 3 : **Rencontre avancée au 25/10/2025, accord des 2 clubs**

### U11

Journée du 20/09/2025



# PÔLE TECHNIQUE

➤ Plateau "Classique"

✓ Site 1 à Volx :

- Manque feuille de plateau, et de présence de US VIVO 04, EP MANOSQUE, Académie Sp Alpes. **La commission demande au club de US VIVO 04 de nous fournir ces documents pour le lundi 29/09/2025 délai de rigueur.**

✓ Site 2 à Sainte Tulle :

- Absence prévenue de l'AS VALENTOLE GREUX 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Manque feuille de présence du SC VINON. **La commission demande au club de SC VINON de nous fournir ces documents pour le lundi 29/09/2025 délai de rigueur.**

✓ Site 3 à Digne :

- Absence prévenue de l'US AIGLUN. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner**
- Absence non prévenue de l'USB SEYNE LES ALPES. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner**
- Manque feuilles de présence de : CA DIGNE 04 F, US MOYENNE DURANCE. **La commission demande aux clubs de CA DIGNE 04 F et US MOYENNE DURANCE de nous fournir ces documents pour le lundi 29/09/2025 délai de rigueur.**

✓ Site 4 à Peyruis :

- Absence prévenue de l'Académie Sp Alpes 3. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Manque feuilles de plateau, et de présence de l'US MOYENNE DURANCE, GJ BASSIN DU LARGUE, ORAISON Sp, AS FORCALQUIER. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous fournir ces documents pour le lundi 29/09/2025 délai de rigueur.**

✓ Site 5 à Sisteron :

- Absence prévenue de GAP Foot 05 4, **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

✓ Site 6 à Veynes :

- Manque feuille de plateau, et de présence de l'AF CHAMPSAUR VALGAU, GAP Foot 05, LA ROCHE Sp, US VEYNES-SERRES. **La commission demande au club de US VEYNES SERRES de nous fournir ces documents pour le lundi 29/09/2025 délai de rigueur.**

✓ Site 7 à La Saulce :

- **OK. Veuillez utiliser la messagerie officielle du club pour transmettre les divers documents**

✓ Site 8 à Eyglis :

- **OK.**

## U9

- 60 Equipes engagées

## U7

- 38 Equipes engagées



# PÔLE TECHNIQUE

✓ **Samedi 27/09/2025 : Rentrée foot U6/U7 à VINON**

La séance est levée à 18h15

Prochaine réunion : Mardi 30/09/2025 en visioconférence.

**Présidente de la commission**  
**Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance**  
**Michel PELLETIER**